



Nodules
polymétalliques,
le trésor
des profondeurs.

**problèmes
mondiaux**



Le laboratoire
de recherches marines
de St. John's (Terre-Neuve).

Le Canada et le droit de la mer

Qui exploitera les richesses des grands fonds?



Jusqu'à une époque récente, l'intérêt porté à la mer par les différents États a été fonction surtout des besoins de la navigation et de la pêche. Aujourd'hui, grâce aux progrès réalisés dans les techniques d'exploitation du milieu marin, on sait que les océans renferment d'énormes richesses minérales. Ces richesses potentielles, qui peut les exploiter et de quel droit? Les conventions actuelles ne permettent pas de répondre à cette question. Aussi un nouveau régime juridique régissant la zone internationale des fonds marins doit-il être trouvé, faute de quoi les ressources presque inépuisables des océans risqueraient de ne profiter qu'à ceux qui auraient les moyens techniques et financiers de les exploiter. La troisième conférence sur

le droit de la mer, convoquée à Caracas par l'assemblée générale des Nations-unies de juin à août derniers, présentait donc un intérêt tout particulier. A cette occasion, le Canada, qui possède l'un des littoraux les plus longs du monde et compte donc parmi les principaux pays riverains de la planète, a été conduit à définir ses options et à les défendre activement. La conférence reprendra ses travaux en mars prochain, à Genève.

Pétrole et nodules

Outre leurs ressources biologiques, qui contribuent à alimenter en protéines l'humanité entière, les océans renferment d'importantes ressources minérales et du pétrole.

L'exploitation pétrolière au large a

commencé dans les années 1960. Actuellement, près de 20 p. 100 de la production mondiale de pétrole proviennent de la mer (450 millions de tonnes en 1972). La recherche et l'exploitation ont pour champ d'opération les plateaux continentaux, qui prolongent les continents sous la mer. Elles ont été fortement stimulées par l'insécurité des approvisionnements en pétrole et par l'augmentation des prix, d'autant plus que leur coût relatif diminuait en même temps qu'augmentaient les redevances exigées par les pays pétroliers.

Si la technique actuelle permet des forages en eau profonde, elle ne permet pas de procéder à des forages d'exploitation garantissant une sécurité absolue. C'est pourquoi ces derniers sont limités à des profondeurs de 200 à 400